

Plan migrants : plus de logements et davantage d'expulsions

Nathalie Birchem, le 12/07/2017 à 18h07

Mis à jour le 12/07/2017 à 19h03

Édouard Philippe a présenté mercredi 12 juillet le plan migrants du gouvernement. 12 500 places d'hébergement vont être créées en deux ans pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Les déboutés, eux, feront l'objet d'une procédure de renvoi systématique.



[ZOOM](#)

Environ 2 800 migrants ont été évacués de Porte de la Chapelle à Paris, le 8 juillet.

/ Benjamin Girette/Hans Lucas

Maîtriser les flux migratoires, accueillir mieux les demandeurs d'asile, renvoyer les déboutés, favoriser l'intégration de ceux qui deviennent réfugiés. Ce sont, résumés à grands traits, les quatre principales ambitions du plan migrants présenté hier par le premier ministre Édouard Philippe à l'issue du conseil des ministres, qui manque cependant de netteté sur les moyens mis pour satisfaire les objectifs affichés. Une partie de ces mesures feront l'objet d'un projet de loi « *en septembre 2017* ».

Concernant les flux migratoires, le premier ministre a répété « *qu'il ne sera pas possible d'accueillir la totalité des migrants économiques dans notre pays* ». Il a appelé de ses vœux des mesures qui relèvent de l'Europe, comme le renforcement des moyens de Frontex pour surveiller les frontières extérieures. Il entend aussi « *se*

donner les moyens d'agir sur les flux avant qu'ils n'arrivent sur le continent européen » en œuvrant diplomatiquement pour « favoriser la stabilisation de la situation en Libye », doper « la lutte contre les filières », ou encore accentuer « les actions en faveur de l'emploi dans les pays d'origine ». Plus facile à dire qu'à faire...

4 000 places d'hébergement supplémentaires en 2018 pour les demandeurs d'asile

Concernant l'accueil des demandeurs d'asile, le premier ministre reconnaît que « *nous ne sommes pas à la hauteur de ce que doit être la France. » Alors que de nombreuses villes voient des migrants s'installer dans la rue, il ne prévoit pas de dispositif d'urgence. En revanche, il annonce la création de 4 000 places d'hébergement supplémentaires en 2018 puis 3 500 en 2019 pour les demandeurs d'asile. Alors que 85 000 personnes ont demandé l'asile en France en 2016 et que moins d'un demandeur d'asile sur deux est logé, la mesure sera salutaire mais ne pourra suffire à désengorger le dispositif.*

à lire : [Plan migrants, « une politique au coup par coup » pour la Cimade](#)

C'est pourquoi le gouvernement entend aussi diminuer le nombre de migrants en attente d'un logement. Il s'agit d'abord de réduire de 14 à 6 mois le délai moyen de traitement de la demande d'asile. Les moyens des guichets uniques en préfecture, là où s'enregistre la demande d'asile, seront renforcés, tout comme ceux de l'Ofpra, l'organisme qui examine la demande d'asile, et la CNDA, la cour d'appel. Mais le gouvernement ne précise pas de combien.

Il affiche aussi l'ambition d'expulser plus de migrants en situation irrégulière. En 2016, « *sur 91 000 étrangers en situation irrégulière, seule 31 000 obligations de quitter le territoire ont été prononcées et moins de 25 000 personnes l'ont effectivement quitté », a expliqué Édouard Philippe.*

Une procédure de renvoi systématique pour les déboutés

Le gouvernement veut donc « *modifier la législation pour améliorer l'efficacité des procédures* », notamment concernant les centres de rétention, où les étrangers ne peuvent pour l'instant pas être placés plus de 45 jours, avant d'être expulsés.

L'exécutif veut en effet que les demandeurs d'asile déboutés fassent « *systématiquement l'objet d'une mesure d'éloignement* » dès la notification du rejet de leur démarche.

Il veut aussi expulser plus de « dublinés », ces migrants qui, en vertu du règlement Dublin, sont censés être renvoyés dans le premier pays européen où leurs empreintes ont été enregistrées. Alors qu'actuellement, moins de 10 % des dublinés sont effectivement transférés, le gouvernement va créer dix pôles spécialisés dans certaines préfectures et 1 000 places, où ils pourront être assignés à résidence.

À lire : [Welcome France, « un moment de tranquillité » avant l'Ofpra pour les migrants](#)

Tandis que 38 % des demandeurs d'asile l'obtiennent, le gouvernement va aussi faire un effort pour favoriser l'intégration de ceux qui ont un statut de réfugié. En particulier, le nombre d'heure de français prévu dans le « contrat d'intégration républicaine » sera doublé pour passer de 200 à 400 heures, encore loin cependant des 600 heures prévues en Allemagne.

Ensuite 5 000 places en centres provisoires d'hébergement seront créées en 2018-2019 tandis que « *les élus et les acteurs du logement seront sollicités pour développer un plan global en faveur du logement des réfugiés* ».

De plus, les expériences combinant hébergement et formation professionnelle, seront « *développées* », sans plus de précision. Un délégué interministériel à l'intégration des réfugiés sera nommé dans les prochaines semaines.

Nathalie Birchem